

Décisions du Bureau du 31 mai 2012

1. Contrat communautaire de développement de la CCL : préparation de l'avenant Habitat.
2. SOBEGI et SOBEGI environnement : incinérateur à solvants : soutiens financiers.
3. Association la Route des vins de Jurançon : soutien financier à la modernisation du laboratoire d'oenologie.
4. Vente de terrains à la société BOLT Industrie.
5. Proposition d'acquisition d'un terrain à Mont : terrain Boye.
6. Proposition d'acquisition du bâtiment DAEE à Arthez de Béarn.
7. Attribution de fonds de concours aux communes de Boumourt, Lacommande, Parbayse et Sarpourenx.
8. Prix ChemStartUp année 2012.
9. Participation de l'équipe minime filles basket du collège Gaston Fébus d'Orthez au championnat de France UNSS : demande d'attribution d'une subvention.
10. Aide financière pour l'association « pour la promotion de la pêche Roussane ».
11. Octroi d'une indemnité de stage.
12. Information au Bureau sur l'attribution du marché suivant - Procédure adaptée :
 - Extension du bâtiment de la communauté de communes à Lacq, consultation relative à l'acquisition de mobilier - relance du lot 16-6 extincteurs après déclaration sans suite

1. CONTRAT COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT DE LA CCL : PREPARATION DE L'AVENANT HABITAT

Les anciennes communautés de communes de Lagor, Arthez de Béarn et Monein ont signé leur contrat communautaire de développement (CCD) courant 2009 sur 4 axes : économie, culture, petite enfance, habitat.

L'ancienne communauté de communes de Lacq a signé son CCD en juillet 2010 sur 3 axes. Mais l'axe Habitat n'avait pu être signé en raison de l'évaluation de la délégation des aides à la pierre du Conseil général.

Le Conseil général propose aujourd'hui de compléter l'axe Habitat de la CC Lacq par avenant au CCD qui serait signé pour la période Juillet 2010 - Juillet 2013.

Le Bureau émet un avis favorable.

2. SOBEGI ET SOBEGI ENVIRONNEMENT - INCINERATEUR A SOLVANTS : SOUTIENS FINANCIERS

En mai 2007, SOBEGI s'est associée avec COFELY - SUEZ Energie Service (qui conçoit et développe des solutions qui répondent durablement aux besoins énergétiques des entreprises) pour créer une filiale commune, SOBEGI Environnement, spécialisée dans les trois domaines spécifiques suivants : la conduite de la chaudière du pilote CO2, le traitement des eaux biodégradables, la valorisation thermique d'effluents incinérés.

Sur ce dernier point en particulier, SOBEGI Environnement exploite un incinérateur en service depuis 35 ans dédié à l'élimination des déchets dangereux, qu'ils soient liquides ou gazeux.

Cet outil doit être modernisé. Par conséquent, le programme de modernisation se traduit aujourd'hui par la mise en place par SOBEGI Environnement de deux équipements distincts : un oxydateur thermique servant à traiter séparément les effluents gazeux et un nouvel incinérateur de déchets liquides redimensionné d'un coût estimatif de 8 000 000 € et par la réalisation par SOBEGI des travaux d'alimentation électrique de l'incinérateur dont le coût est estimé à 231 751 €.

Le Bureau émet un avis favorable à l'octroi à SOBEGI Environnement d'une subvention plafonnée à 170 000 € et à SOBEGI d'une subvention plafonnée à 30 000 €.

3. ASSOCIATION LA ROUTE DES VINS DE JURANÇON : SOUTIEN FINANCIER A LA MODERNISATION DU LABORATOIRE D'ŒNOLOGIE

Compte tenu des objectifs poursuivis par ce projet qui contribue à la structuration de la filière viticole et à la diversification économique du territoire, le Bureau proposera au prochain Conseil communautaire de verser à l'Association La Route des Vins du Jurançon une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 €.

4. VENTE DE TERRAINS A LA SOCIETE BOLT INDUSTRIE

La société BOLT INDUSTRIE est propriétaire, sur la Z.A.E. de Loupien à Monein, du lot 8 d'une superficie de 1 667 m². Elle souhaite désormais, au vu de son projet de développement, porter son choix sur les lots 14 et 15 d'une superficie globale de 2 934 m² pour un prix de 58 680 € HT, soit 70 181,28 € TTC.

Le Bureau émet un avis favorable.

5. PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN A MONT

Le Bureau émet un avis favorable à l'acquisition, à un particulier, d'une parcelle située sur la commune de Mont cadastrée BI 65 d'une superficie de 74a 83ca, au prix de

7 €/m², soit la somme totale de 52 381 €, ce qui nécessitera une inscription en DM 1 d'un montant de + 16 000 €. Une partie de ce terrain (soit 7 100 m²) sera rétrocédée à la société MTI Aquitaine à un prix qui sera déterminé en fonction des dépenses effectuées par la CC Lacq.

6. PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN BATIMENT A ARTHEZ DE BEARN

Le Bureau décide de ne pas procéder à l'acquisition du bâtiment abritant l'ancienne antenne technique des services de la DAEE situé sur la commune d'Arthez-de-Béarn tant qu'il n'y aura pas de projet pour sa reprise.

7. ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE BOUMOURT, LACOMMANDE, PARBAYSE ET SARPOURENX

Le Bureau émet un avis favorable au versement d'un fonds de concours à ces quatre communes.

8. PRIX CHEMSTARTUP ANNEE 2012

Le Bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une participation de 25 000 € au GIP CHEMPARC pour le financement d'une partie de son prix de 200 000 € visant à récompenser une entreprise particulièrement innovante dans le domaine de la chimie.

9. PARTICIPATION DE L'EQUIPE MINIME FILLES BASKET DU COLLEGE GASTON FEBUS D'ORTHEZ AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Les Minimales filles Basket de la Cité Scolaire Gaston Phébus d'Orthez participeront à la finale du championnat de France UNSS qui aura lieu à Reims du 5 au 8 juin 2012. Le budget prévisionnel s'élève à 3 000 €. 2 élèves sur 9 sont domiciliées sur le territoire de la CC Lacq et scolarisées dans cet établissement.

Le Bureau émet un avis favorable au versement d'une aide exceptionnelle de 500 €.

10. AIDE FINANCIERE POUR L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA PECHE ROUSSANE »

L'association pour la promotion de la pêche Roussanne a sollicité une participation de la collectivité pour l'obtention du label rouge qui permettra de

conforter, de développer et de valoriser la production de la pêche Roussanne de Monein.

Le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une aide à hauteur de 3 000 €.

11. OCTROI D'UNE INDEMNITE DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une indemnité de 1 931,25 € à une étudiante en DEES Communication qui a effectué un stage de trois mois au service Communication au cours duquel elle a travaillé, dans le cadre de la mise en place d'une politique de coordination, à la refonte du site Internet et Extranet de la CC Lacq, prestation dont la collectivité a pu apprécier la qualité et l'utilité.

12. INFORMATION DU BUREAU SUR L'ATTRIBUTION D'UN MARCHE

Le marché ordinaire à prix forfaitaires pour l'extension du bâtiment de la communauté de communes à Lacq, consultation relative à l'acquisition de mobilier - relance du lot 16-6 extincteurs après déclaration sans suite, est attribué à la société Chronofeu dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 4 318 € HT.